



CHARTRE PROFESSIONNELLE

Face à la fermeture du service de rééducation orthopédique pédiatrique et de confection d'attelles de maintien de l'hôpital Saint Vincent de Paul puis de l'hôpital Necker, les professionnels de santé du réseau, signataires de cette charte, afin de répondre au mieux à ce besoin de santé publique, s'engagent vis-à-vis des nouveau-nés, des nourrissons, des enfants et de leur famille, vis-à-vis des prescripteurs et vis-à-vis de leurs confrères à :

- Assurer la continuité des soins de kinésithérapie au sein du réseau.
- Offrir une qualité optimum de soins et d'accueil.

Ils s'engagent :

1. A mettre en œuvre les techniques validées par le réseau et l'HAS, à participer à l'éducation des familles.
Le réseau recommande donc à chacun de faire en sorte de maintenir sa compétence en réalisant de façon régulière tous les 3 à 5 ans une remise à niveau de ses connaissances dans le domaine de la kinésithérapie orthopédique pédiatrique.
2. A transmettre les données quantitatives et qualitatives de leur activité au sein du réseau.
3. A participer à l'évaluation de la satisfaction des familles et des prescripteurs.
4. A participer aux formations organisées par le réseau.
5. A se conformer aux règles déontologiques suivantes :
 - Pour la rééducation quotidienne, les patients seront adressés à un kinésithérapeute formé à la méthode fonctionnelle proche de leur domicile.
 - Dans le cadre de traitements déjà engagés par des confrères, les patients leur seront re-adressés.
6. A être individuellement couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle. L'ARKOPE assure ceux de ses membres qui confectionnent les attelles dans les locaux de l'Association au sein de RAVIER TOUZARD.
7. A accepter que leurs coordonnées professionnelles soient informatisées dans le cadre de l'ARKOPE, conformément à la loi Informatique et libertés de 1978, le droit de les consulter et modifier. (article modifié le 28/08/01)

Nom : Prénom :

Adresse professionnelle :

Adresse mail :

Téléphone professionnel :

Date : Signature :

Charte établie en 2 exemplaires signés, un pour l'ARKOPE et l'autre à conserver par le signataire.

ARKOPE - 11 RUE EMILE DUCLAUX 75015 PARIS contact@arkope.com

Président Philippe Wicart, Vice-Présidente Marie-Jo Clio_assouvie, Secrétaire Isaure Ronsseray, Trésorier Philippe Vannesche